



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,**

Que lors de la séance ordinaire qui est prévue le 6 juin 2016, 20 h 15 à la salle du conseil située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

➤ **Lot 188-5/188-10 (26, chemin de l'Anse-Verte)**

La dérogation est demandée par les propriétaires « Jessy Gagné-Deschamps et André Boucher » et vise à assouplir la norme sur la marge avant de cette zone pour permettre la construction en diminuant la marge avant de 6 mètres à 4 mètres pour leur propriété.

➤ **Lot 192-26/192-P (505, rue Lemelin)**

La dérogation est demandée par les propriétaires « Julie Normand et Patrick Morin » et vise à permettre l'installation d'une affiche commerciale sur potence sur le lot 192-P propriété de la Fabrique Sainte-Trinité d'Orléans en bordure du chemin Royal à la hauteur de la courbe dans le secteur du village.

➤ **Lot 192-28 (3501, chemin Royal, ancien presbytère de Saint-François)**

La dérogation est demandée par le locataire « Chocolaterie de l'Île d'Orléans » et vise à permettre l'installation d'une affiche commerciale sur potence sur le lot 194-P propriété de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans en bordure du chemin Royal à la hauteur de l'entrée du stationnement de l'église dans le secteur du village.

Qu'au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera les projets de dérogation;

Que toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour de mai deux mille seize.

**Marco Langlois, g.m.a.
Directeur général/secrétaire-trésorier**